

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil a adopté, à la séance ordinaire du 16 février 2026, le projet de règlement suivant :

Règlement numéro 439-26 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments

Ce projet de règlement contient des modalités relatives à l'entretien des immeubles patrimoniaux. Il prévoit des normes visant à prévenir leur détérioration et à favoriser leur maintien en bon état de conservation, notamment pour préserver leur intégrité structurelle et les protéger des intempéries, conformément aux exigences prescrites à l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1). Ce projet de règlement prévoit également des modalités applicables aux bâtiments vacants afin de les sécuriser et prévenir leur dégradation.

En conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une séance de consultation est prévue le lundi 16 mars 2026 à compter de 19h15 au : 1525 chemin du Club-Nautique, Lac-Sergent (QC) G0A 2J0. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, à la rubrique *Règlements à l'étude*, ou au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture. Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 25 février 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour de février 2026.

Vincent Rolland, directeur général et greffier